

26 janvier 2010

10.305

Question du groupe PopVertsSol**Nouvelle chasse aux sorcières des fraudeurs de l'aide sociale?**

A la veille de Noël, le conseiller d'Etat Frédéric Hainard déclarait sur les ondes de la Radio suisse romande que "le Conseil d'Etat neuchâtelois veut permettre aux personnes dans le besoin d'obtenir des prestations sociales. Dans une situation financière difficile, il existe un moyen d'offrir ces prestations, c'est en trouvant et en sanctionnant ceux qui en abusent". Pour ce dernier, "il y a des gens qui fraudent l'aide sociale, qui fraudent l'AI – une minorité, précise-t-il – mais les montants récupérés doivent servir à ceux qui en ont réellement besoin".

Convaincu qu'un contrôle est nécessaire, nous nous interrogeons néanmoins sur le fait que, par ses déclarations, le Conseil d'Etat renforce d'une certaine manière la croyance populaire et l'amalgame qui veut que les personnes au services sociaux soient des abuseurs?

N'y a-t-il pas un raccourci tendancieux à déclarer que les sommes récupérées permettront d'offrir ces prestations? Cette déclaration semble sous-entendre que les sommes soustraites sont importantes. Sur quels chiffres, le Conseil d'Etat base-il son analyse?

Signataires: T. Bregnard, C. Dupraz, C. Leimgruber, F. Jeandroz, T. Buss, D. Angst, V. Jaquet, M. Ebel, D. de la Reussille, P.-A. Thiébaud, P. Erard, J.-C. Pedroli et L. Debrot.